

## Les politiques publiques au cœur des trajectoires des jeunes

Jean-François Giret, Alberto Lopez (\*)

*Le suivi des cohortes de jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 1994 sans le baccalauréat général souligne, après d'autres études, les spécificités de « l'insertion à la française ». Les séries d'enquêtes quantitatives et de panels téléphoniques réalisés par le CEREQ depuis 1986 permettent d'évaluer la place des mesures de politiques publiques dans les trajectoires d'insertion des jeunes sans diplôme. Elles montrent l'importance pour ces jeunes des nombreux dispositifs publics créés en France depuis une vingtaine d'années. Malgré leur forte hétérogénéité et la diversité de leur impact, ces mesures ont permis globalement d'éviter un chômage persistant à de nombreux jeunes durant leurs premières années de vie active. Elles ont permis d'éviter leur marginalisation en les maintenant en contact avec le milieu du travail, tout en limitant les effets d'un marché concurrentiel qui aurait pu aboutir à les exclure durablement.*

De manière persistante, les difficultés d'insertion professionnelle en France restent particulièrement aiguës pour les jeunes ayant les plus faibles niveaux de formation initiale. Ainsi, tout au long des années 1990, les jeunes débutants présentent un taux de chômage, trois ans après leur entrée sur le marché du travail, qui varie toujours de un à quatre selon qu'ils possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur ou qu'ils sont dépourvus de diplôme.

Cette relative concentration des difficultés d'insertion professionnelle sur les jeunes de bas niveau scolaire a conduit les pouvoirs publics à retenir cette « population désavantagée » comme cible d'un ensemble de mesures pour l'emploi ou la formation des jeunes depuis la fin des années soixante-dix. Naturellement, de nombreuses interrogations ont rapidement émergé autour de l'évaluation de cette action publique en faveur de l'insertion des jeunes et notamment sur la manière dont les diverses mesures interviennent et infléchissent les parcours sur le marché du travail pour les « populations cibles ».

Sur le marché du travail, plus de quatre-vingts ans après la loi Astier (juillet 1919), le niveau CAP-BEP constitue toujours et encore une première référence (même si elle est plus forte dans les secteurs industriels que tertiaires). Cette « ligne de partage » permet de grouper dans une catégorie officielle libellée « sorties sans qualification », les élèves sortant avant la classe terminale de ce niveau. Mais la référence au niveau CAP comme diplôme de base, est-elle toujours aussi solide ? Avec la prolongation de la scolarité, l'objectif affiché d'amener 80 % des jeunes générations au baccalauréat, la création du

bac professionnel et la dévalorisation de certains CAP ou BEP sur le marché du travail, le curseur se déplace peut-être progressivement. Si l'action publique s'est surtout focalisée sur les jeunes non diplômés, les jeunes plus diplômés ont pris une place croissante dans les dispositifs d'aide à l'emploi ou à la formation, avec notamment les bénéficiaires des contrats de qualification et surtout le dispositif « emplois jeunes ». Globalement, ce sont les jeunes sortants de l'enseignement secondaire français qui ont le plus souvent recours aux différentes mesures publiques pour l'insertion des jeunes. Plus touchés par le chômage et souffrant de la concurrence de plus diplômés, ils ont accédé massivement aux différents dispositifs publics d'aide à l'emploi ou à la formation, dont une partie ne leur était pas spécifique. Comme l'ont souligné de nombreuses comparaisons internationales (RYAN, 2002), ce poids des dispositifs publics dans les parcours d'insertion a été depuis les années 1980, et reste encore aujourd'hui, une des spécificités de « l'insertion à la Française » (VERDIER, 1997). Construite depuis 25 ans autour des problèmes de l'insertion des jeunes, l'intervention publique a largement façonné les parcours des différentes générations de jeunes entrées sur le marché du travail.

Après avoir rappelé les spécificités de « l'insertion à la Française », cette étude s'interroge sur la place des dispositifs dans les trajectoires d'insertion des jeunes à partir d'une enquête du CEREQ. Il s'agit plus précisément d'étudier comment les différents dispositifs se sont inscrits, ont structuré les parcours d'insertion des jeunes et se sont substitués aux périodes de chômage. Depuis 1986, le Centre

(\*) CEREQ – Centre d'études et de recherche sur les qualifications. Giret@cereq.fr ; lopez@cereq.fr

d'Études et de Recherches sur les Qualifications a procédé à trois séries d'enquêtes quantitatives, des panels téléphoniques, dans le champ des jeunes qui n'ont pas le baccalauréat général. Un des objectifs de ces enquêtes était d'observer un échantillon représentatif de jeunes issus de formation initiale, pour fournir des données de cadrage quant au recours aux mesures pour les jeunes et à leur place dans les parcours d'insertion des jeunes. L'accent est mis sur le caractère longitudinal du processus d'entrée dans la vie active (VINCENS, 1997; GIRET, 2000), un calendrier professionnel rétrospectif permettant de saisir les différentes étapes que l'individu a traversées. Comme l'ont montré les résultats des deux premiers panels du CEREQ, les premiers mois et les premières années passées sur le marché du travail conditionnent largement les modes de recours aux différences mesures ainsi que leurs performances en terme d'insertion professionnelle. Le premier panel a concerné des jeunes sortis en 1986 interrogés de 1987 à 1989 (ZILBERMAN, 1990). Le deuxième panel auprès des sortants de 1989 a été réalisé de 1990 à 1995 (WERQUIN, 1996).

Le troisième panel téléphonique utilisé dans cet article suit le parcours des jeunes sortis de l'enseignement scolaire en 1994 et interrogés cinq fois entre 1996 et 2000. Il fournit une information précise chaque année sur l'itinéraire individuel des jeunes sur le marché du travail, les situations par lesquelles ils passent mais également leurs comportements, leurs opinions par rapport à ces situations.

## Les spécificités de l'insertion à la française

De nombreuses recherches ont étudié dans une optique comparative et transnationale les modes de fonctionnement des marchés du travail et leurs conséquences sur l'accès à l'emploi des jeunes (GARONA et RYAN, 1989; GERME, MARSDEN, 1991; LEFRESNE 1999; RYAN, op.cit...). GARONA, RYAN (1989) distinguent par exemple des «*systèmes nationaux de régulation de l'entrée des jeunes*» en fonction de la place réservée aux jeunes dans les mécanismes de concurrence inter-générationnelles dans l'accès aux emplois. Les modes d'insertion au sein de chaque pays seront fonction des arbitrages des principaux acteurs sociaux sur ces mécanismes. Ils mettent en évidence l'émergence de trois principales formes de régulation depuis l'après-guerre. La première est un mécanisme d'«*exclusion sélective*» des jeunes de certains segments de la structure des emplois: les employeurs sont obligés de respecter les taux de salaires affectés au poste de travail, mais préfèrent dans ce cas pourvoir les emplois qualifiés

en offrant des hauts salaires à des travailleurs expérimentés. La formation se fait dans un cadre institutionnel, principalement au sein du système éducatif. Les jeunes obtiennent d'abord une expérience professionnelle dans des emplois du segment secondaire, souvent mal rémunérés, puis accèdent à des emplois du segment primaire. Le second mode de régulation se caractérise par une «*intégration réglementée des jeunes dans le flux d'emploi*»: les employeurs embauchent des jeunes en raison des réductions de salaires et d'un système de salaires à l'ancienneté. Ils participent à la formation professionnelle des jeunes via l'apprentissage. L'apprentissage résulte alors de règles négociées qui protègent de la concurrence entre jeunes et adultes: les jeunes sont acceptés dans les emplois d'adultes mais uniquement comme apprentis. L'exemple le plus caractéristique est évidemment l'Allemagne. Enfin, le dernier mode de régulation correspond à une «*régulation concurrentielle*»: les employeurs peuvent faire appel à la main d'œuvre juvénile grâce à une baisse des coûts relatifs du travail des jeunes (1) sur un marché complètement déréglementé.

Pour GARONA, RYAN (1989), les systèmes nationaux de régulation de l'entrée des jeunes sont marqués par l'évolution du rapport de force et des intérêts divergents entre quatre acteurs sociaux clefs: les employeurs, les syndicats, l'État et les travailleurs. Cependant, les stratégies de ces acteurs diffèrent selon les pays; ainsi les employeurs privilégient plus la formation et la compétence de la main d'œuvre juvénile en Allemagne et au Japon, alors qu'ils recherchent aux États-Unis une main d'œuvre à bas prix. De même, les syndicats peuvent participer à l'établissement de règles sur l'apprentissage, ou au contraire chercher à augmenter le salaire relatif des jeunes, de manière à les rendre moins compétitifs pour l'employeur. C'est l'existence de compromis durables établis par les acteurs de la politique d'insertion qui va permettre d'expliquer la forte plasticité des systèmes (LEFRESNE, 1999 et 2003).

En France, comme le soulignent ELBAUM, MARCHAND (1994), la forte spécificité française de l'insertion, basée sur une division du travail entre générations, où la collectivité assure «*l'externalisation des jeunes*» et «*leur prise en charge par les systèmes publics d'insertion et d'éducation*», les modalités d'accès à l'emploi des jeunes ne dépendent pas seulement des stratégies des firmes et des jeunes mais plus généralement d'un espace d'interrelations entre différents acteurs: un marché externe organisé au sens défini par ROSE (1996), où les pouvoirs publics jouent un rôle majeur. Statistiquement, la spécificité française se traduit par un maintien important des jeunes

(1) Bien qu'il s'agisse d'une position extrême, certaines tendances vers ce mode de régulation ont existé, notamment aux États-Unis après les années 1970, puis au Royaume-Uni, et de façon moins plus ou marquée dans d'autres pays européens, comme l'Espagne.

Encadré 1

## Principaux dispositifs rencontrés par les jeunes lors de la période 1994-2000

### Les dispositifs avec contrat de travail

#### Le contrat d'apprentissage

Le système d'apprentissage, très ancien, est considéré comme le premier dispositif de formation alternant périodes d'activité professionnelle et périodes de formation dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

L'apprentissage permet d'acquérir à la fois un diplôme professionnel et une expérience en entreprise dans le cadre d'un contrat de travail. Pour entrer en apprentissage, le jeune doit être âgé de 16 à 25 ans. C'est un contrat à durée déterminée (CDD) de un à trois ans (en général deux ans) selon la durée du cycle de formation suivi, la profession et le niveau de qualification préparés. Le salaire de l'apprenti est déterminé en pourcentage du SMIC. Son montant varie en fonction de l'âge de l'apprenti. Ces rémunérations sont exonérées de charges (cotisations salariales et patronales). Seuls sont pris en compte dans notre étude les apprentis qui ont abandonné pendant plus d'une année toute formation. Dans le cas contraire, ils ne sont pas considérés comme des primo-sortants du système éducatif selon la définition du système statistique français.

#### Le contrat de qualification

Le contrat de qualification est une formation en alternance qui se déroule pour partie dans une entreprise, pour partie dans un organisme de formation. Par cette voie, un jeune peut acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre homologué par une branche professionnelle. Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée de 6 mois à 2 ans, selon la durée du cycle de formation suivi, la profession et le niveau de qualification préparés. La durée de la formation doit être égale au minimum au quart de la durée totale du contrat.

#### Le contrat d'adaptation (CA)

Le contrat d'adaptation a pour objectif de faciliter l'embauche de jeunes demandeurs d'emploi grâce à une formation complémentaire adaptée pour occuper rapidement l'emploi proposé. Le contrat de travail peut être à durée indéterminée ou à durée déterminée de 6 à 12 mois. Il peut être renouvelé une fois dans des cas très particuliers mais est un contrat obligatoirement à temps plein. Le CA s'adresse aux jeunes de 16 à 26 ans avec qualification et susceptibles d'occuper rapidement un emploi. La formation des jeunes pendant le CA est de 200 heures, dispensée dans un centre de formation ou dans l'entreprise.

#### Le contrat emploi solidarité (CES)

Le Contrat Emploi Solidarité est destiné à favoriser l'insertion ou la réinsertion dans la vie active des personnes sans emploi, les jeunes n'étant pas les seuls à en bénéficier. Il doit contribuer au développement d'activités répondant à des besoins collectifs non satisfaits. Les CES peuvent être conclus avec des collectivités territoriales, des associations, des établissements publics nationaux ou locaux. Sa durée varie en général de 3 mois à 12 mois mais peut être portée à 24 mois, voire 36 mois. Les bénéficiaires sont des jeunes (18-26 ans) (1) sans emploi en raison de leur faible niveau de formation initiale ou de leur durée de chômage antérieure. Le jeune est salarié sous CDD à temps partiel (20 heures). La formation pendant le CES est facultative et non rémunérée.

#### L'Aide au premier emploi des jeunes (APEJ)

L'APEJ était destinée à favoriser l'accès à un emploi durable de tous les jeunes diplômés ou non sans expérience professionnelle. Aide de l'État octroyée pendant 18 mois à tout employeur qui embauchait un jeune sous un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée, l'APEJ concernait les jeunes âgés de 16 à 26 ans qui ne pouvaient prétendre à une indemnisation au titre du chômage, en raison d'une insuffisance de leur activité salariée et par exception, aux jeunes ayant achevé un CES, indemnisés ou non. Un bénéficiaire de l'APEJ était salarié sous CDI ou sous CDD de 18 mois, à temps plein.

### Les dispositifs sans contrat de travail

#### Le Dispositif d'Insertion des Jeunes de l'Education Nationale (DIJEN)

L'objectif du DIJEN, à partir de 1986, était de faire de l'insertion des élèves sortant avec ou sans diplôme, une mission à part entière des établissements scolaires: un jeune ne devait plus quitter le système éducatif sans que son établissement d'origine sache ce qu'il est devenu, et lui propose une mesure adaptée à son cas. Ces mesures doivent aider les jeunes à s'orienter professionnellement et à rechercher un emploi. Le DIJEN intègre les mesures d'aide à l'insertion, mettant en place des formations en alternance à dominante scolaire gérées à un niveau décentralisé ou local. La mise en place de formations complémentaires organisées par l'Education Nationale peut déboucher soit directement sur une insertion en emploi, soit sur un contrat de travail particulier. Elles reposent également sur une formation en alternance (généralement de 30 % à 50 % du temps d'études). Les *CIPPA (Cycles d'Insertion*

(1). Mais à côté de ce public de jeunes, le CES est également destiné aux demandeurs d'emploi de longue durée, ou âgés de plus de 50 ans, aux bénéficiaires du RMI, ou encore aux personnes handicapées.

*Professionnelle par Alternance*) permettent généralement en une année scolaire une réorientation vers le système éducatif ou une insertion professionnelle et *les MOREA (Modules de Représentation d'Examens en Alternance)* permettent de re-préparer un examen par alternance avec une pédagogie personnalisée, après un premier échec.

### **La Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi (PAQUE)**

Le programme PAQUE devait permettre à des jeunes d'atteindre un niveau leur donnant la possibilité d'accéder aux contrats d'apprentissage ou de qualification. Il constitue la première étape du CFI (Crédit Formation Individualisé). Comme le CFI, PAQUE n'est pas une mesure mais la possibilité de construire pour les jeunes sans qualification des itinéraires individualisés à partir des mesures du dispositif jeunes, débouchant sur un diplôme. La durée de formation était comprise entre 1200 et 1800 heures. PAQUE s'adresse à des jeunes de 16 à moins de 26 ans dont le niveau de formation est inférieur à celui exigé pour l'apprentissage. Ce programme a été abandonné en 1994 remplacé par le programme TRACE ou autres dispositifs régionaux...

dans le système éducatif: avec un âge moyen de sortie du système éducatif supérieur à 20 ans, la France est le premier pays européen au regard du nombre de jeunes en formation à 18 ans (COUPPIÉ, MANSUY, 2003 a) (2) mais un des derniers lorsque l'on compare les jeunes étant à la fois en emploi et en formation (WOLBERS, 2003). De plus, à la sortie du système éducatif, si les jeunes sont globalement plus exposés que leurs aînés au chômage dans tous les pays européens, la protection relative liée à l'ancienneté sur le marché du travail varie selon les pays européens et leur système de régulation (COUPPIÉ, MANSUY, 2003b). Très marqué en Grèce, en Italie, en France et en Suède, cet avantage est beaucoup plus modéré en Belgique, Finlande, Portugal ou au Royaume-Uni. Il s'estompe presque totalement dans des pays comme l'Autriche et Allemagne où l'intégration des jeunes est «*réglementée*».

Depuis la seconde moitié des années 1970, une grande variété de dispositifs souvent très éphémères et plus ou moins ciblés sur les jeunes est apparue sur le marché du travail (voir encadré 1). L'accent a été mis successivement sur l'urgence, le caractère exceptionnel de la situation des jeunes sur le marché du travail et sur le risque de marginalisation sociale des jeunes (FREYSSINET, 1990). Les réponses étaient données en termes de formation lorsqu'il s'agissait de palier certaines lacunes du système de formation initiale et en termes de coût salarial (rémunération réduite, primes, exonération de charges sociales). Ces réponses se sont traduites par une multiplication des statuts proposés aux jeunes sur le marché du travail: stagiaire de formation professionnelle, titulaire de contrat de travail de type particuliers... En 1997, 893 000 bénéficiaires sont passés par une des mesures d'aide à l'emploi destinées aux moins de 26 ans, dont 553.000 hors apprentissage.

Ces mesures ont influencé les trajectoires de mobilité des jeunes en créant de nouvelles formes de transition sur le marché du travail des jeunes fortement dépendantes du type de mesure utilisée (MAGNAC, 1997). Certaines mesures se sont révélées performantes en

termes de stabilisation future sur le marché du travail alors que d'autres se sont même avérées pénalisantes (BONNAL, FOUGÈRES et SÉRANDON, 1994) (3). Le passage par une mesure avait un effet stigmatisant, qui dissuadait les employeurs potentiels de recruter des jeunes considérés comme «*peu productifs*». En général, les jeunes les plus employables évitent ces mesures ou privilégient les plus «*qualifiantes*» (WERQUIN, 1996) laissant aux autres les moins performantes. Enfin, des logiques de passage d'une mesure à l'autre, plus ou moins encouragées par les pouvoirs publics, sont apparues: certains jeunes pouvant alors passer par différents dispositifs au cours de leurs parcours d'insertion. *In fine*, l'hétérogénéité des dispositifs, de leurs objectifs, des publics visés, ont progressivement conduit les pouvoirs publics à s'interroger sur la cohérence de l'action publique envers les jeunes (COUPPIÉ, WERQUIN, 1994).

En fait, cette cohérence a largement varié selon les politiques des différents gouvernements et les niveaux de formation ciblés par ces politiques. Pour les jeunes sans diplôme, l'intervention publique au cours de ces deux dernières décennies s'est inscrite dans trois directions. La première a été de proposer une qualification, complémentaire à la formation initiale, et le plus souvent basée sur l'alternance dans le cadre de contrats de travail particuliers (4). Cette formation devait procurer aux jeunes les compétences nécessaires pour augmenter leur productivité et pour accéder à des emplois auxquels ils ne pouvaient accéder avec leur formation scolaire. Ces mesures permettaient notamment d'aider les employeurs à financer en partie le coût d'une formation très générale que le jeune pouvait aussi bien rentabiliser dans une autre entreprise. Pratiquée en alternance, elle présentait également l'intérêt de fournir aux jeunes leur première expérience professionnelle, «*l'expérience intégrative*», comme la définit VINCENS (1998), qui s'avère un véritable sas de transition entre l'école et l'entreprise. Enfin, si la mesure réduisait le coût du travail, elle permettait également à l'employeur d'observer le jeune en situation de travail et d'évaluer ses capacités.

(2) En 1997, plus des 90% des jeunes français se trouvent en formation à 18 ans, contre 61% des jeunes anglais.

(3) Les Travaux d'Utilité Collective par exemple.

(4) D'autres formules sans contrat de travail ont également été mises en place.

Tableau 1

## Niveau de formation initiale de la population interrogée

Niveau de formation	Effectifs (estimés)	Part (en %)	Part des femmes (en %)
Jeunes de niveau IV	93 000	28	53
Jeunes de niveau V diplômés	96 000	30	45
Jeunes de niveau V non diplômés	44 000	13	44
Jeunes de niveau V bis et VI	93 000	29	29
TOTAL	326 000	100	43

La seconde direction a été de maintenir le jeune dans un milieu de travail : cela a été notamment le rôle du contrat d'emploi solidarité (CES) qui offrait une activité professionnelle en marge des emplois de la sphère « marchande ». L'idée implicite était d'éviter que les jeunes voient décroître leur employabilité tout au long de leur recherche d'emploi. Il s'agissait de lutter contre le découragement en diminuant les risques d'un retrait du marché du travail. Outre le maintien en activité, ce type de mesure présentait deux avantages qui renforçaient son intérêt initial. D'une part, l'intégration dans l'emploi permettait aux jeunes de bénéficier de réseaux professionnels et donc d'être mieux informés sur les opportunités d'emploi. D'autre part, la rémunération, bien que souvent inférieure au salaire minimum, permettait à ces jeunes d'accéder à une première autonomie financière alors qu'ils ne pouvaient bénéficier ni des indemnités chômage ni du Revenu Minimum d'Insertion (5).

La troisième direction, moins affichée mais directement liée à la précédente, a été de gérer la file d'attente en pratiquant un ciblage des mesures sur les jeunes et les groupes de jeunes qui ont les plus fortes probabilités d'être exclus du marché du travail. L'idée était clairement de lutter contre le chômage de longue durée en maintenant un niveau minimum d'employabilité, nécessaire pour un recrutement en cas de reprise de la conjoncture économique (WERQUIN, 1996). Le chômage et l'inactivité laissant le plus de séquelles pour une insertion durable, le recours aux mesures présentait alors l'intérêt d'y soustraire les jeunes comme le service national pouvait également le faire pour les garçons (WERQUIN, 1997). Autrement dit, la politique de l'emploi devait servir à garantir et à égaliser les chances de sortie du chômage pour l'ensemble des jeunes. Elle devait compenser le handicap des jeunes les plus défavorisés sur le marché du travail du fait principalement de leur niveau d'études en diminuant leur risque d'enlèvement dans le chômage ou l'inactivité.

La diversité des dispositifs développés en France dans les années 1980 et 1990 pour lutter contre un chômage des jeunes de plus en plus préoccupant pour les pouvoirs publics s'inscrit dans ces différentes logiques. Alternativement, ces dispositifs ont d'ailleurs été plus proches de l'emploi, du système scolaire ou du chômage, certains pouvant intégrer ces différentes phases. Sur la période de suivi du panel, on trouve ainsi une combinaison de ces différentes formules.

Seules les trajectoires individuelles permettent d'apprécier le rôle d'alternative au chômage qui demeure attaché à la plupart des dispositifs. Comment le chômage touche-t-il les jeunes de bas niveaux et comment réagissent-ils ? Quelles catégories de jeunes, et dans quelles proportions, accèdent-elles aux différents dispositifs ? Les données du CEREQ sur les enquêtes de suivi des jeunes sur le marché de travail permettent de répondre, au moins partiellement, à ces questions.

### Les parcours d'insertion des jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 1994 : entre chômage et dispositif public...

Le troisième panel téléphonique du CEREQ permet de suivre de 1994 à 2000, un échantillon de 2000 jeunes (6) représentatifs de 320 000 jeunes sortis de l'enseignement secondaire français en 1994. Pour la grande majorité de cette cohorte sortie sur le marché du travail dans une conjoncture peu favorable, le chômage est le passage quasi-obligé même si certains ne le connaissent que peu de temps. Sur les 320 000 jeunes étudiés, environ 264 000 (soit plus de 80 %) ont déclaré au moins une période de chômage entre leur sortie du système

(5) Les jeunes ne bénéficient ni de l'indemnité chômage puisqu'ils n'ont pas travaillé, ni du revenu minimum d'insertion qui n'est accordé qu'aux personnes de plus de 25 ans.

(6) Sur l'ensemble de l'enquête, 3167 individus ont répondu à au moins une interrogation. Au final, malgré les opérations de fidélisation, seuls 1707 individus ont livré les informations permettant de connaître l'ensemble du parcours (six ans). Toutefois, une pondération a été mise au point pour s'assurer de la représentativité de l'échantillon et pour redresser les effets liés au problème d'attrition dans les panels (par exemple, les individus ayant les parcours les plus marqués par le chômage ayant davantage tendance à arrêter de répondre). Une présentation détaillée de l'enquête est fournie par GIRET et LOPEZ (2002).

scolaire (en 1994) et avril 2000. Cette expérience du chômage a été plus ou moins longue et plus ou moins répétitive. Dans un tiers des cas, la durée totale de chômage a été inférieure à neuf mois (sur six ans) avec une ou deux séquences. A l'opposé, un autre tiers des jeunes a cumulé deux années de chômage ou plus, réparties sur au moins trois séquences dans le parcours. La première séquence de recherche d'emploi se situe plutôt en début de parcours. Pour 43 % des jeunes, elle commence en octobre 1994 ou avant. Seuls 12 % des jeunes concernés connaissent leur première expérience de chômage après mars 1997. Le risque d'enlèvement dans le chômage chronique varie un peu en fonction de la date d'entrée dans cette situation. Lorsque la première période de chômage débute en octobre 1994, sa durée est d'au moins une année pour plus d'un quart des cas. Cette proportion reste de l'ordre de 20 % pour les entrées au chômage intervenant jusqu'en 1997. S'il est important, le chômage ne touche pas uniformément l'ensemble de la cohorte. Les jeunes filles non diplômées dans les spécialités tertiaires sont ainsi les plus nombreuses à connaître de longues périodes de chômage. A l'inverse, les garçons surtout lorsqu'ils sont diplômés dans les spécialités industrielles sont beaucoup moins touchés par le chômage.

Si le nombre de chômeurs est particulièrement élevé la première année, le manque de démarches et l'absence de socialisation ne semblent pas les faits marquants de la première période de chômage. A la sortie du système scolaire, les jeunes ont eu une activité importante de recherche d'emploi et ont mobilisé les différents modes de recherche qui s'offraient à eux. Seuls 4 % d'entre eux déclarent ne faire aucune démarche. Le passage par l'ANPE est quasi systématique : 80 % des jeunes ont déclaré avoir été inscrits à l'ANPE pendant leur première période de chômage même si seuls 30 % ont été indemnisés. L'ANPE représente, à égalité avec les candidatures spontanées, le premier moyen de recherche d'emploi : près d'un jeune sur trois déclare utiliser en priorité ce mode de recherche d'emploi et plus d'un jeune sur deux cite l'ANPE parmi ses trois principaux moyens pour rechercher l'emploi. Néanmoins, des modes d'intermédiation plus directs sont également utilisés. Seuls 17 % des jeunes déclarent n'avoir déposé aucune candidature spontanée au cours de leur première période de chômage. A l'opposé, plus de la moitié des jeunes ont postulé spontanément sur un emploi plus de dix fois. L'utilisation des "petites annonces" est la troisième modalité citée mais elle apparaît surtout comme deuxième moyen de recherche. Un quart des jeunes n'a jamais répondu à une offre d'emploi. L'entretien d'embauche, même s'il n'est pas toujours décisif, a été un moment déterminant pour l'insertion du jeune. Seulement un jeune sur cinq n'a pas eu d'entretien durant sa première période de

recherche d'emploi. Pour les autres, dans la moitié des cas, il y en a eu moins de cinq. Les refus d'embauche suite à de tels entretiens sont évidemment fréquents.

### Les obstacles à l'accès à l'emploi

Un des intérêts de l'enquête a été à chaque date d'interroger les jeunes sur les principaux obstacles à leur accès à l'emploi. De manière assez conventionnelle, c'est « le manque de formation » et « le manque d'expérience » qui ont été les plus fréquemment invoqués comme premier obstacle. Chacune de ces modalités recueille un quart des suffrages en avril 1996. Le manque d'expérience apparaît assez souvent lorsqu'un deuxième obstacle est déclaré, venant en général se cumuler avec un manque de formation. Mais au fil du temps, les difficultés d'accès à l'emploi déclarées par les jeunes au chômage évoluent. Pour les chômeurs de 1999, le principal obstacle à l'emploi déclaré vient du « marché », de la conjoncture économique et de la pénurie des offres d'emploi (« pas ou peu d'offres d'emploi » dans 21 % des cas) alors que seuls 13 % invoquent un « manque d'expérience » et 17 %, un « manque de formation ». D'autres raisons (7) d'ordre plus matériel ont été évoquées comme l'absence de moyen de locomotion. Notons cependant qu'elle n'est un handicap assez courant qu'en début de parcours et qu'elle s'estompe avec le temps.

Tout comme l'appréciation sur les obstacles à l'emploi, les attentes par rapport à l'emploi des chômeurs évoluent au fil du temps. La théorie de quête d'emploi qui attribuerait le chômage des jeunes à des ambitions salariales trop élevées (STIGLER, 1962) paraît peu pertinente même si progressivement, de 1994 à 2000, un rejet de certains statuts d'emploi est observé. A la sortie du système éducatif, les exigences par rapport à l'emploi paraissent assez faibles mais elles semblent en général croissantes avec le temps. Si plus des trois quarts des jeunes au chômage déclarent accepter n'importe quel type d'emploi en avril 1996, cette proportion descend régulièrement jusqu'à 65 % en avril 1999. Un refus croissant est exprimé à l'égard des « emplois aidés » comme les contrats emploi solidarité (CES) mais aussi, les contrats en alternance comme le contrat de qualification. En revanche, le refus des contrats à durée déterminée, s'il décroît légèrement, est en général très bas : moins de 10 % des jeunes déclarent avoir refusé un contrat de ce type en 1996. Le rejet des emplois aidés et des stages dans le cadre des dispositifs publics se retrouvent également dans les principales attentes par rapport à l'emploi recherché. En 1996, la principale attente exprimée est « d'avoir un emploi stable » (42 % la citent en premier ou en deuxième point). « Gagner de l'argent » et « exercer le métier qui me plaît » arrivent juste après (avec

(7) De nombreuses caractéristiques a priori discriminatoires sur le marché du travail comme l'âge, le sexe, la nationalité, etc. sont très peu évoquées par les jeunes. Cependant, « avoir une origine étrangère » n'était pas proposée comme modalité dans l'enquête.

respectivement 36% et 31% des suffrages), sauf pour les jeunes filles pour lesquelles l'ordre entre ces trois principales attentes est inversé. Mais ces trois modalités déclinent au cours du temps, laissant place à une diversité d'attentes comme « être salarié et avoir une fiche de paye », « avoir un emploi en rapport avec sa formation »...

Souvent considéré comme une bonne approximation du salaire de réserve dans la théorie de la quête d'emploi, le salaire minimal auquel les jeunes au chômage se déclarent prêts à accepter un emploi est souvent voisin du salaire minimum, même si le temps partiel et les dispositifs réduisent leurs ambitions. A la première interrogation, 17% des jeunes ont donné une réponse entre 2000 et 3000 francs et seuls 6% ont une « prétention salariale » dépassant les 7000 francs. Mais, quelques années après la sortie du système éducatif, les réponses glissent assez vite vers le haut et la grande majorité des chômeurs de 1999 déclarent entre 5000 et 7000 francs. Ce glissement s'explique par les changements dans la population des chômeurs, qui ont pu capitaliser en 1999 une expérience de travail qu'ils souhaitent valoriser sur le marché du travail, mais également par le refus croissant des faibles rémunérations associées aux dispositifs.

Au-delà des discours, les refus effectifs d'emplois sont également assez rares. Parmi les jeunes qui avaient la chance d'avoir un entretien et qui avaient été sélectionnés pour l'emploi, environ un quart des jeunes a refusé l'emploi. Parmi les raisons de refus d'emploi invoquées, la modalité « emploi inintéressant » recueille de nombreux suffrages (21% la citent dans les deux premiers motifs) mais, de manière moins vague, d'autres motifs sont assez fréquents : l'éloignement du domicile (16% des deux premières raisons), le salaire insuffisant (14%) et « un emploi ne correspondant pas à la formation » (11%).

### **Les dispositifs publics pour l'emploi au cœur de la trajectoire d'entrée dans la vie active**

Globalement, la principale difficulté des jeunes telle qu'ils l'ont ressentie a été leur manque de formation et d'expérience. Devant l'ampleur du chômage, les pouvoirs publics français ont essayé d'y répondre en offrant aux jeunes une large gamme de mesures d'insertion plus ou moins spécifiques : de 1994 à 2000, 72% des jeunes sortis en 1994 de l'enseignement scolaire ont accédé au moins une fois à un dispositif d'aide à l'emploi quel qu'il soit. C'est le cas de plus de 71% des jeunes garçons et plus de 73% des jeunes filles. L'importance de ces chiffres masque néanmoins de fortes différences par diplômés dans le recours à ces différentes mesures :

alors que 60% des sortants de lycée et des diplômés du CAP ou du BEP sont passés par une mesure, ils sont plus de 93% pour les sortants du système scolaire sans aucun diplôme. Les dispositifs proposés sont également très hétérogènes, même si la majorité propose en général une formation soit avec un contrat en alternance soit seulement sous forme de stage sans contrat de travail. D'autres cependant peuvent permettre principalement une réduction des charges pour l'employeur (c'est le cas de l'APEJ), un contrat de travail sans formation obligatoire dans le secteur non marchand (le CES par exemple). Le contrat d'apprentissage auquel accède plus d'un sortant sur quatre (28%) est le premier dispositif utilisé par les sortants de formation initiale en 1994. Cette entrée en apprentissage s'est faite pour la très grande majorité d'entrée eux dans la continuité des études, le plus souvent après une sortie sans qualification. Ainsi, 57% des sortants du système scolaire de niveaux Vbis et VI se sont inscrits avant la fin de l'année en apprentissage. Il est cependant difficile de considérer ces jeunes comme de véritables sortants de formation initiale, dans la mesure où ils se sont réinscrits dans une formation en apprentissage presque immédiatement après avoir quitté l'enseignement scolaire. Si l'on ne retient que les jeunes qui ne sont pas réinscrits en formation scolaire ou en apprentissage en 1994 (8), près de deux jeunes sur trois ont accédé au moins une fois à un dispositif d'aide à l'emploi. Nous nous focaliserons dans la suite de notre papier sur cette partie de notre population.

La distribution des premiers dispositifs auxquels ont accédé les jeunes n'est plus la même : seulement 6% d'entre eux entrent en contrat d'apprentissage. Le premier dispositif rencontré par les jeunes est pour près d'un tiers d'entre eux, des mesures de formation sans contrat de travail (9), puis pour 18% un contrat d'emploi solidarité et pour 14% un contrat de qualification. L'accès à chaque dispositif dépend étroitement de la formation scolaire du jeune. Les mesures de formation sans contrat de travail sont plus importantes pour les jeunes sans aucune qualification : elles représentent 40 à 45% des premières mesures. Ces derniers accèdent également à des contrats d'apprentissage plus souvent que les sortants diplômés de niveau V et de niveau IV, qui sont en revanche plus nombreux à obtenir des contrats de qualification. L'accès au premier dispositif varie également selon le genre : les jeunes filles accèdent trois fois plus souvent à un CES que les jeunes garçons. Ainsi, le premier dispositif est un CES pour plus d'une jeune fille sur quatre. Inversement, elles obtiennent plus rarement un contrat par alternance et notamment un contrat par apprentissage.

(8) Notons que ces jeunes ne sont plus considérés par le système statistique français comme des sortants de formation initiale.

(9) Certains dispositifs comme le dispositif PAQUE peuvent combiner une aide personnalisée de recherche d'emploi et une formation avec contrat en alternance. Dans notre étude, la mesure associée à un contrat de travail spécifique est étudiée en priorité.

## Encadré 2

### **Premier dispositif public d'aide à l'emploi et à l'insertion auquel ont accédé les jeunes :**

- **Avec contrat de travail : 68 %**
  - contrat d'Apprentissage : 6 %
  - contrat Emploi Solidarité (CES) : 18 %
  - contrat de Qualification : 14 %
  - contrat d'Adaptation : 5 %
  - aide à l'emploi des jeunes (APEJ) : 7 %
  - autres mesures avec contrat de travail : 18 %
- **Sans contrat de travail : 32 %**
  - mesures dans le cadre du CFI jeunes ou de PAQUE 10 %,
  - mesures du Dispositif d'Insertion des Jeunes de l'Education Nationale (DIJEN) : 5 %,
  - mesures régionales : 5 %,
  - stage d'insertion et de formation à l'emploi : 2 %,
  - autres stages : 10 %.

Globalement, près de la moitié des jeunes est entrée dans un premier dispositif avant septembre 1995, c'est-à-dire durant la première année qui a suivi la sortie du système scolaire. Un an plus tard, en septembre 1996, plus des trois quarts des jeunes ont connu leur première mesure. Parmi les différentes mesures, ce sont les contrats de qualification et d'apprentissage qui arrivent le plus tôt dans le parcours des jeunes.

L'accès au dispositif est consécutif de la recherche d'emploi du jeune. Plus des trois quarts des jeunes recherchaient un emploi au moment où ils ont accédé au dispositif (10). Ces jeunes en recherche d'emploi ont en moyenne répondu à sept annonces ou candidatures spontanées (11) avant d'accéder au dispositif mais plus de la moitié de ces jeunes a répondu à moins de trois annonces. Là encore, ce nombre varie selon le dispositif : il est plus élevé pour un CES que pour un contrat de qualification. Le nombre de réponses à des annonces ou à des candidatures spontanées est moins élevé pour l'accès à un emploi hors dispositif. En moyenne, les jeunes à la recherche d'un emploi ont effectué six démarches avant d'accéder au premier emploi hors dispositif.

Pour les dispositifs associés à un contrat de travail, l'accès se fait principalement par les candidatures spontanées (23 %), les relations personnelles

et le bouche à oreille (hors famille) (21 %) puis par l'agence nationale pour l'emploi -ANPE- (12 %). 56 % des jeunes ont accédé à leur premier dispositif par un de ces trois moyens. Ces principaux modes d'accès varient selon le dispositif : alors que les jeunes accèdent aux CES principalement par l'ANPE, ils obtiennent un contrat de qualification prioritairement par candidatures spontanées. Lorsque l'on compare les modes d'accès au premier dispositif avec les modes d'accès au premier emploi hors dispositif, peu de différences apparaissent : l'accès se fait toujours principalement par des candidatures spontanées (28 %) et par des relations personnelles et du bouche à oreille (hors famille) (20 %), puis dans une moindre mesure, par les entreprises intérimaires (13 %) et les relations familiales (10 %). En revanche, l'accès à un dispositif hors contrat de travail est radicalement différent : 37 % s'est fait principalement par les PAIO et les missions locales et 13 % par l'ANPE. Comme le souligne BEAUD (1997) (12), la venue des jeunes aux missions locales répond à des logiques très spécifiques lorsque les autres modes de recherche d'emploi ont été épuisés : la recherche de stage a alors un objectif pécuniaire mais également identitaire pour des jeunes en grande difficulté sur le marché du travail

La rémunération dans la majorité de ces dispositifs est généralement très faible. Lorsqu'il y a un contrat de travail, le salaire moyen d'embauche est d'environ 3000 francs, ce qui s'explique notamment par le volume important de mesures à temps partiel, plus de la moitié de ces dispositifs étant à temps partiel. 50 % des jeunes gagnent moins de 2700 francs alors que le salaire médian d'embauche pour les premiers emplois hors dispositif est de 5000 francs. Cependant, moins d'un tiers des jeunes (31 %) a recherché un autre emploi avant la fin du contrat avec de sensibles différences selon la mesure : plus de la moitié des CES ont recherché un autre emploi mais seulement 10 % des contrats de qualification.

## **Le devenir professionnel des jeunes après leur sortie des dispositifs**

L'appréciation du succès ou de l'échec d'un passage par un dispositif a ouvert la voie à une vaste littérature sur l'évaluation (GELOT, SIMONIN,

(10) Ces jeunes pouvaient être au chômage, mais également en emploi ou en formation et rechercher un autre emploi.

(11) Notons que la question posée aux jeunes concernait le nombre total des démarches effectuées et non pas le nombre moyen de démarches par mois ou par semaine. De ce fait, un nombre élevé de démarches peut être la conséquence d'une période de recherche plus longue.

(12) BEAUD (1997, p. 72) : « La venue à la mission locale correspond ainsi au moment où la galère devient « insupportable », à une manière de conjurer une angoisse grandissante. Elle s'apparente à une démarche de la dernière chance puisque l'intérim n'a rien donné et ne donnera rien, et que la veine des petites annonces s'est elle aussi tarie ».

(13) Et plus particulièrement les panels qui par leur questionnement régulier limitent les erreurs de mémoire de l'enquêté et permettent de repérer précisément les modes de transition des passages dans les diverses mesures...

1996). Les enquêtes longitudinales d'insertion (13), parce qu'elles s'inscrivent dans le temps, présentent l'intérêt de mettre en évidence des récurrences des passages par les dispositifs et les formes dominantes de pérennisation dans l'emploi ou le chômage. Notre objectif n'est pas de proposer une évaluation systématique et économétrique des dispositifs sur l'insertion mais plutôt d'examiner dans un premier temps comment ces dispositifs s'inscrivent dans leur parcours d'entrée dans la vie active et dans la vision que les jeunes en ont.

Comme l'ont noté SIGOT et WERQUIN (1993), une des premières conséquence de la grande diversité des dispositifs et de leur importance a été la récurrence des passages en mesure pour les jeunes et l'existence de formes dominantes d'enchaînement. Parmi les sortants du système éducatif en 1994 qui sont passés au moins une fois dans un dispositif, près de 43 % se retrouvent quelques mois après dans un second dispositif, différent du premier. Ce taux de retour en dispositif varie selon la nature du premier dispositif : si environ un jeune sur trois sortant d'un contrat de qualification accède à un second dispositif, près d'un jeune sur deux passant par l'apprentissage ou par une mesure sans contrat de travail retrouve un seconde mesure. Certaines transitions sont plus fréquentes que d'autres et semblent globalement plus cohérentes avec la logique de chaque dispositif : ainsi, un jeune sur cinq passe d'une mesure sans contrat de travail à un contrat d'emploi solidarité (CES). De même, plus d'un apprenti sur quatre passe en contrat de qualification. Cependant, pour près d'un jeune sur six, la seconde mesure obtenue est une formation sans contrat de travail alors qu'il avait un contrat de travail lors de son premier passage en dispositif.

L'analyse longitudinale et l'observation sur six ans de vie active nous permettent de repérer la situation professionnelle des jeunes après leur passage dans un dispositif pour la majorité d'entre eux. Sans proposer une évaluation systématique de ces dispositifs, la taille de notre échantillon ne nous le permettant pas, plusieurs indicateurs nous permettent de comprendre. Le taux de retour vers l'emploi donne une première idée de l'effet de la mesure sur la trajectoire professionnelle, bien qu'il ne permette pas de savoir si la position du jeune est stabilisée dans cet emploi. Au total, près de 85 % des jeunes sortants du système éducatif en 1994 passés par un dispositif, trouvent ensuite un emploi hors dispositif (14), 88 % pour les contrats de qualification, 72 % pour les contrats CES, 85 % pour le passage par un dispositif de formation hors contrat de travail.

Après un premier passage en dispositif, les jeunes mettent en moyenne 9 mois pour trouver un emploi hors dispositif (15). Cependant, cette moyenne recouvre différents profils de retour vers l'emploi. Si la moitié des jeunes l'obtient après deux mois, un quart doit attendre plus d'un an avant d'accéder à l'emploi hors dispositif. Ces durées d'accès à l'emploi varient notamment selon les dispositifs :

- après un premier contrat emploi solidarité, la durée moyenne est de 12 mois et la durée médiane est égale à 5 mois.
- après un premier contrat de qualification, la durée moyenne est légèrement inférieure à 9 mois, la durée médiane est de 4 mois.
- après une mesure de formation sans contrat de travail, la durée moyenne dépasse 10 mois mais la durée médiane est égale à 2 mois.

L'obtention d'un contrat à durée indéterminée n'est cependant pas allée de pair avec l'accès à l'emploi. En février 2000, près de six ans après leur sortie du système éducatif, 45 % des jeunes ont accédé à l'emploi à durée indéterminée mais seulement 39 % des jeunes qui sont passés par une mesure contre 56 % des jeunes qui n'y sont pas passés. Les différences sont particulièrement marquées entre dispositifs : les jeunes passant par un contrat de qualification sont 57 % à obtenir un emploi à contrat durée indéterminée, alors que les jeunes passant par un contrat emploi solidarité ou par une mesure de formation sans contrat de travail sont respectivement moins de 20 et 30 % à obtenir ce type de contrat.

Globalement, la majorité des jeunes en emploi en mars 2000 a accédé à un emploi qualifié : 32 % sont ouvriers qualifiés, 10 % employés qualifiés (16) et 17 % professions intermédiaires. Plus d'un tiers se trouve dans un emploi non qualifié : 24 % sont ouvriers non qualifiés et 14 % employés non qualifiés. Les différences par niveau de formation et surtout par sexe sont très marquées, les jeunes filles sorties de filières tertiaires accédant dans un cas sur deux à un emploi non qualifié, principalement d'employée. En revanche, les garçons se trouvent majoritairement dans des emplois d'ouvriers qualifiés. Globalement, le passage par une mesure ne semble pas discriminant : les jeunes passés par une mesure quelle qu'elle soit, accèdent dans les mêmes proportions à l'emploi qualifié que ceux qui n'ont jamais accédé à un dispositif. Mais, comme précédemment, des différences assez nettes s'observent par dispositif : les jeunes passant par un contrat en alternance étant plus souvent profession intermédiaire, six ans après leur sortie, alors que les jeunes passant par des dispositifs sans contrat accèdent plus souvent à des emplois non qualifiés.

(14) Entre leur premier passage par un dispositif et février 2000, date de la dernière interrogation.

(15) Il s'agit ici d'une durée tronquée du fait que tous les jeunes ne retrouvent pas un emploi. Afin de limiter ce biais, elle est cependant calculée à partir du premier dispositif auquel a accédé le jeune (ce premier dispositif étant majoritairement dans la première des six années de vie active que nous observons).

(16) Selon la nomenclature de l'emploi qualifié proposée par BURNOD et CHENU (2001).

## **Une appréciation subjective de la trajectoire d'entrée dans la vie active et du passage par le dispositif**

Un des moyens d'apprécier plus qualitativement la trajectoire professionnelle des jeunes est de les interroger sur le regard qu'ils portent sur leur parcours. Dans ce cas, l'accent est plutôt mis sur la « *trajectoire subjective, le sens donné par les sujets interrogés à leur itinéraire* » (DUBAR, 1994, p.284). Pour notre échantillon de jeunes sortis du système éducatif en 1994 et interrogés 6 ans plus tard, près d'un sur deux (47%) a trouvé son parcours plutôt ou très difficile. Comme l'on pouvait s'y attendre du fait de leur forte vulnérabilité par rapport au chômage et aux emplois précaires, cette image du parcours varie selon que les jeunes sont passés ou non par les mesures publiques pour l'emploi. Parmi les jeunes ayant accédé à un dispositif, ce chiffre dépasse 50% alors qu'il n'est que de 40% pour les jeunes qui n'y sont jamais passés. Déclinées par dispositifs, les différences sont encore plus importantes : 66% des jeunes passant par un contrat d'emploi solidarité, 58% des jeunes passant par l'apprentissage, 52% des jeunes par une mesure de formation sans contrat de travail, 46% des jeunes ayant eu contrat de qualification et 36% des jeunes ayant bénéficié d'une APEJ disent avoir eu un parcours plutôt ou très difficile. S'il ne faut pas inférer au seul passage par le dispositif cette appréciation globale du parcours, elle montre néanmoins que chaque dispositif s'inscrit dans des trajectoires largement différentes. L'examen des obstacles rencontrés lors de leur recherche d'emploi avant et après le passage en dispositif fournit un indicateur plus précis de la perception du dispositif par les jeunes. Avant l'accès à un dispositif, presque indépendamment du dispositif, près d'un jeune sur deux (45%) déclarent que le manque d'expérience et le manque de formation sont les premiers obstacles à leur retour ou leur accès à l'emploi. Après l'accès à un dispositif, moins d'un jeune sur quatre déclare que les manques d'expérience et de formation dans une moindre mesure, constituent leurs principaux handicaps pour accéder à l'emploi. Si ce dispositif correspond à un contrat de travail en alternance, seulement un jeune sur six déclare que leur principal obstacle vient d'une de ces deux raisons, le déficit en formation n'étant alors pratiquement plus considéré comme un obstacle majeur d'accès à l'emploi.

La perception individuelle des jeunes par rapport à leur parcours passé ne doit cependant pas masquer le rôle de mesures publiques dans la gestion de la file d'attente pour accéder aux emplois. Avec, un an et

deux après leur sortie du système éducatif, un taux de chômage moyen de plus de 40% et de plus de 60% pour les jeunes sans aucune formation, les dispositifs ont permis d'éviter un chômage encore plus important pour une cohorte de jeunes entrants sur le marché du travail dans une conjoncture très difficile. Ainsi, à cette même date, près d'un tiers des jeunes -plus de la moitié pour les sortants sans aucune formation- avait pu accéder à un dispositif. Progressivement, la part de jeunes accédant à un dispositif s'est réduite avec l'amélioration des conditions d'insertion au cours de la seconde moitié des années 1990.

L'effet des dispositifs a ainsi permis d'éviter de longues périodes de chômage : les trois quarts des jeunes sont entrés dans un dispositif au cours de leurs huit premiers mois de recherche d'emploi, alors qu'ils ont mis une vingtaine de mois à accéder à un emploi hors dispositif. Le poids des dispositifs s'est ensuite progressivement réduit tout au long des six premières années de vie active. En 2000, alors que le taux de chômage des jeunes était de 14%, seulement un jeune sur dix se trouvait encore dans un dispositif. De plus, même si le quart de la cohorte n'a jamais obtenu un contrat à durée indéterminée, près de neuf jeunes sur dix déclarent être satisfaits de l'emploi occupé en février 2000 et plus de huit jeunes sur dix souhaitent y rester. Si l'on considère à l'instar de VINCENS (1997) que la satisfaction dans l'emploi occupé ou le désir de ne pas le quitter sont des critères subjectifs d'insertion, la grande majorité de la cohorte se considère comme insérée. L'effet du passage par un dispositif est pratiquement inexistant lorsque l'on compare le taux actuel de satisfaction professionnelle : les jeunes étant passés par une mesure ne se distinguant pas des autres, presque indépendamment de la mesure considérée.

## **Le rendement salarial du passage en dispositif**

Les données permettent de repérer de manière précise la situation professionnelle des jeunes passés par une mesure. Après avoir examiné la perception qu'ont eue les jeunes de ces dispositifs et leur satisfaction, il est également possible de s'interroger sur le bénéfice monétaire ou professionnel qu'ils retirent du passage en mesure. Une évaluation quantitative de ce type pose néanmoins un certain nombre de problèmes méthodologique. Une abondante littérature a souligné l'importance des approches qui permettent de calculer un effet net du passage en mesure (MAGNAC, 1997). Ces approches se justifient par le fait que les jeunes qui passent en mesure

---

(17) Il est souvent difficile d'identifier l'effet de la mesure elle-même, ce que l'on peut appeler l'effet réel, de l'effet de sélection, qui résulte de la sélection ou de l'auto-sélection du jeune dans la mesure. Dans le cas du contrat d'apprentissage en France, l'effet réel peut par exemple venir des compétences que le jeune peut acquérir dans l'entreprise, alors que l'effet de sélection peut être attribué aux caractéristiques du jeune qui lui ont permis d'être recruté par un maître d'apprentissage : sa motivation, son envie de travailler en entreprise... Si l'on ne prend pas en compte cet effet de sélection, le risque est alors de surestimer l'effet de la mesure alors qu'elle a permis par exemple de filtrer les individus les plus employables initialement. Ce type d'évaluation peut se faire sur la probabilité d'accès à l'emploi, la stabilité dans cet emploi, le nombre d'emplois obtenus ou la rémunération après l'accès au dispositif (GASQUET, 2001).

ont des caractéristiques spécifiques, observées ou inobservées, qui vont également influencer la suite de leur carrière professionnelle et salariale et donc biaiser l'effet du passage par le dispositif (17). Nous avons choisi de nous focaliser ici sur le rendement salarial des jeunes qui ont bénéficié de cette expérience par rapport à ceux qui n'en ont pas bénéficié. L'objectif est de savoir si le passage par le dispositif confère aux jeunes un avantage en termes de rémunération dans la suite de leur carrière. Si le dispositif ne sert qu'à gérer la file d'attente en excluant une partie des jeunes des emplois concurrentiels, son effet sur la suite de la carrière salariale est, *a priori*, nul. Dans le cas contraire, s'il peut donner aux jeunes une véritable formation formelle ou informelle mais valorisable dans les autres emplois, l'effet associé au dispositif peut alors être positif.

D'un point de vue méthodologique, la correction du biais de sélection éventuel lié au passage en mesures se fait ici par la méthode proposée par BARNOW, CAIN et GOLDBERGER (1981). Elle a notamment été utilisée pour évaluer le passage en apprentissage (SOLLOGOUB, ULRICH, 1999; SIMONET, ULRICH,

2000) sur la rémunération des jeunes à leur sortie de formation initiale. Cette méthode nous permet d'évaluer l'effet du passage en mesure sur les salaires obtenus six ans après leur sortie du système éducatif. La taille de notre échantillon ne nous permet pas d'identifier un effet net pour chaque mesure. Or, une évaluation globale n'aurait pas de sens dans la mesure où les modes de sélection entre dispositifs sont largement différents. Pour limiter ce biais tout en ayant un échantillon suffisamment important, nous avons donc retenu l'ensemble des jeunes étant passés au moins une fois par une mesure en alternance dans les six premières années qui ont suivi la fin de leur formation initiale, c'est à dire des jeunes passés majoritairement par un contrat de qualification ou dans une moindre mesure par l'apprentissage (18) ou d'autres contrats en alternance. Nous utilisons une fonction de gains de Mincer en introduisant à la fois un coefficient associé au passage en mesure et un terme correcteur du biais de sélection (BARNOW, CAIN, GOLDBERGER, 1981). Le niveau d'études, le sexe, le travail durant les études, le temps de travail, l'expérience professionnelle sont également introduits comme variables explicatives dans le modèle de gains (voir tableau 3, colonne 2).

Tableau 3

Les déterminants de la rémunération à la date de l'enquête

	<i>Probabilité de passage par une mesure en alternance</i>	<i>Fonction de gains sur le salaire du dernier emploi</i>
Constante	0.21** (0.11)	8.50***
<b>Niveau d'études</b>		
<i>Ref:</i> Niveau Vbis ou VI	-1.01*** (0.12)	0.18*** (0.06)
Niveau baccalauréat	-0.95*** (0.12)	0.16*** (0.04)
BEP-CAP diplômé	-0.44*** (0.14)	0.14*** (0.06)
BEP-CAP non diplômé		
<b>Nationalité des parents</b>		
Avoir un père né à l'étranger	0.07 ns (0.12)	-
Avoir une mère née à l'étranger	0.05 ns (0.15)	-
<b>Activité professionnelle du père</b>		
<i>Ref: Père sans emploi</i>		
Père en emploi	-0.29 *** (0.10)	-
<b>Sexe</b>		
<i>Ref: homme</i>		
Femme	- 1.01*** (0.12)	-
<b>Situation familiale</b>		
Vie en couple dans une logement indépendant	-0.81 ** (0.39)	-
<b>Travail durant les études.</b>		
<i>Ref: aucun petit boulot</i>	-	
Au moins un petit boulot		0.04*** (0.02)
<b>Temps de travail</b>		
Nombre d'heures travaillées	-	0.58*** (0.02)
<b>Expérience professionnelle</b>		
(nombre de mois passés en emploi)	-	0.003*** (0.001)
<b>Accès à une mesure en alternance</b>	-	0.35** (0.16)
Terme correcteur du biais de sélection	-	-0.19** (0.09)
R <sup>2</sup> ajusté		0.417

**Lecture :** Les chiffres représentent la variation de salaire que connaît le jeune dont une des caractéristiques diffère de celles de l'individu de référence. Significativité: tous les résultats suivis de 3 étoiles sont significatifs au seuil de 1%; les résultats suivis de 2 étoiles sont significatifs au seuil de 5%; ns: les résultats sont non significatifs.

(18) A l'exception des jeunes qui ont poursuivi directement leurs études en formation par apprentissage à la sortie d'une formation par voie scolaire.

Dans la colonne 1, nous présentons les résultats de l'estimation de la probabilité de passer par une mesure en alternance qui sert à calculer le terme correcteur introduit dans la fonction de gains. Nous retenons comme variable explicative: le niveau d'études, le sexe, la nationalité des parents, l'activité professionnelle du père et la situation familiale.

Les résultats montrent que l'accès au contrat en alternance dépend du niveau d'études, du genre, de la situation familiale du jeune et de la situation professionnelle du père: le contrat en alternance se révèle un substitut à un niveau d'études faible, mais les jeunes filles ont moins de chance d'accéder à ce type de dispositifs moins fréquents dans le secteur tertiaire. De plus, l'absence d'activité professionnelle chez le père semble également être un facteur pénalisant pour accéder à un contrat d'alternance. Les estimations concernant la fonction de gains font apparaître, de manière assez classique, une corrélation entre le salaire et le niveau de formation, la rémunération étant d'autant plus importante que le jeune est sorti de l'école avec un niveau élevé de formation, «toutes choses égales par ailleurs». Il en est de même pour l'expérience professionnelle, qu'elle concerne une activité rémunérée durant les études ou après la sortie du système éducatif. Le passage par un contrat d'alternance a un effet positif et significatif sur le salaire. Cependant, le coefficient associé au terme correcteur du biais de sélection est négatif et significatif; autrement dit, la non prise en compte de ce biais conduit à surestimer la rémunération des jeunes passant par l'alternance du fait de caractéristiques qui ont également un effet positif sur le salaire. Il est possible de calculer directement l'effet net du passage par un dispositif en ajoutant le paramètre associé au passage en mesure à celui corrigeant le biais: cet effet net reste positif (0.16) mais réduit de plus de moitié l'effet du passage par la mesure sur le salaire. Au total, il semble donc que le passage par un dispositif en alternance a eu pour ces jeunes un effet positif: les jeunes ont acquis durant ce passage des compétences, une expérience professionnelle qu'ils ont valorisées dans la suite de leur trajectoire professionnelle.

\*  
\*   \*

L'entrée dans la vie active de la cohorte de jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 1994 montre l'importance qu'ont eue les dispositifs publics dans l'insertion: plus d'un jeune sur deux a accédé à un dispositif public dans ses premières années de vie active. Si ces dispositifs ont été souvent très hétérogènes quant à leur logique, leur statut, leur durée, ils ont globalement permis aux jeunes d'éviter un chômage massif et récurrent durant leurs premières années de vie active. Dirigés majoritairement vers les niveaux scolaires les plus faibles, les dispositifs ont souvent permis aux jeunes d'éviter l'exclusion et le découragement en s'inscrivant dans les parcours d'insertion les plus difficiles et en se substituant au chômage.

Cette analyse globale ne doit pas occulter l'extrême hétérogénéité de ces dispositifs. Les dispositifs les plus qualifiants en termes de formation, les mieux rémunérés et associés à un contrat de travail en alternance ont bénéficié aux jeunes qui étaient initialement souvent les plus aptes à trouver un emploi hors dispositif. *A contrario*, les jeunes sortants du système éducatif sans formation sont allés majoritairement vers des dispositifs sans contrat de travail, faute souvent de ne pas avoir pu mobiliser des réseaux personnels ou familiaux pour accéder à d'autres emplois. Or, ce sont ces derniers qui ont connu par la suite l'insertion la plus difficile alors que les premiers ont eu une insertion comparable aux jeunes n'étant pas passés par ces dispositifs.

Face à l'importance et parfois à la succession des différentes mesures tout au long de leurs premières années de vie active, certains jeunes ont exprimé une certaine exaspération même si, initialement, le manque de formation et d'expérience professionnelle était pour eux la principale explication de leur difficulté d'insertion. Quatre ans après leur sortie du système éducatif, leur objectif au cours de leur recherche d'emploi était de trouver un «*emploi hors dispositif*», «*un emploi stable*», «*un emploi avec une fiche de paye*», les stages de formation étant refusés beaucoup plus souvent. En revanche, pour ceux qui ont accédé à l'emploi, leur parcours et le passage par des dispositifs ne semblent pas avoir affecté leur satisfaction par rapport à leur situation professionnelle actuelle.

## Bibliographie

- BEAUD S. (1996), « Stage ou formation ? Les enjeux d'un malentendu. Notes ethnographiques sur une Mission Locale de l'Emploi », *Travail et Emploi*, n° 62, avril-juin, pp. 77-89.
- BONNAL L., FOUGÈRES D., SÉRANDON A. (1995), « L'impact des dispositifs d'emploi sur des jeunes chômeurs : une évaluation économétrique sur données longitudinales », *Economie et Prévision* n°115, pp.1-28.
- BURNOD G, CHENU A. (2001), « Employés qualifiés et non qualifiés : une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles », *Travail et Emploi* n° 86 .
- COUPPIE T., MANSUY P. (2003a), « Young people and new entrants in European labour markets : the timing of gradual integration », in Muller W. et Gangl M. (eds), *Transitions from Education to Work in Europe*, pp.63-104, Oxford University Press.
- COUPPIE T., MANSUY P. (2003 b), « La position des jeunes actifs sur le marché du travail : éléments de comparaison européenne », *Revue Européenne de Formation Professionnelle*, n°28, pp.3-20.
- COUPPIE T., WERQUIN P. (1994), « Panels de suivi des jeunes. Une évaluation de la cohérence des aides publiques », dans *L'évaluation des aides publiques à l'insertion et à la réinsertion*, D. DÉMAZIÈRE et E. VERDIER (eds), *Documents Séminaire du Céreq*, n°94.
- DUBAR C. (1994), « L'insertion professionnelle comme articulation temporelle du biographique et du structurel », *Revue Française de Sociologie*, 35 (2), pp.283-291.
- ELBAUM M., MARCHAND O. (1994), « Emploi et chômage des jeunes dans les pays industrialisés : la spécificité française », *Travail et Emploi*, n°58, pp.111-121.
- FREYSSINET J. (1990), « Les modes d'insertion professionnelles des jeunes : trajectoire nationale des jeunes face à la crise », *La revue de l'IREES*, n°4, pp. 49-66.
- GARONA P, RYAN P. (1989), « Le travail des jeunes, les relations professionnelles et les relations sociales dans les économies avancées », *Formation Emploi*, n°25, pp.78-90.
- GERME J.F., MARSDEN D. (1991), « Young people and entry paths to long term jobs in France and Great Britain », in RYAN P. (ed.), *The Problem of Youth*, London, Mac Millan, pp.179-199.
- GASQUET C. (2001), *Fondements théoriques et enjeux empiriques de l'évaluation des politiques publiques d'emploi en France*, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université d'Aix-Marseille III .
- GÉLOT D. , SIMONIN B. (1994), « L'évaluation de la politique de l'emploi : un bilan partiel des pratiques depuis la fin des années 70 », pp.277-322, in DARES, 40 ans de politique de l'emploi, La Documentation Française.
- GIRET J.F. (2000), *Pour une économie de l'insertion professionnelle des jeunes*, CNRS Editions, Paris.
- GIRET J.F., LOPEZ A. (2002), « Les six premières années de vie active des jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 1994 », *Documents Observatoire du Céreq*, n°163, p.57.
- LEFRESNE F. (1999), *Systèmes nationaux d'insertion professionnelle et politiques publiques de l'emploi en direction des jeunes : une comparaison européenne*, Thèse pour le Doctorat de Sciences Economiques, Université de Paris 1.
- LEFRESNE F. (2003), *Les Jeunes et l'Emploi*, La Découverte, coll. « Repères ».
- MAGNAC T. (1997), « Les stages et l'insertion professionnelle des jeunes : une évaluation statistique », *Economie et Statistiques*, n°304-305, pp.75-94.
- ROSE J. (1996), « Les enjeux de la transition professionnelle », *Sociologie du Travail*, XXXVIII, n°1, pp.63-79.
- RYAN P. (2001), « The School-to-Work Transition: A Cross-National Perspective », *Journal of Economic Literature*, vol. 39, issue 1, pp.34-92.
- SIGOT J.C., WERQUIN P. (1993), « Les mesures d'aide publique dans la dynamique de l'insertion des jeunes », *Céreq-Bref*, n° 93.
- STIGLER G.J. (1962), « Information in the labor market », *Journal of Political Economy*, vol.70, n°5, pp.94-105.
- VERDIER E. (1997), « L'insertion des jeunes à la française : vers un ajustement structurel », *Travail et Emploi*, n°69, pp.37-54.
- VERNIÈRES M. (1993), *Formation emploi*, Editions Cujas, Paris.
- VINCENS J. (1997), « L'insertion professionnelle des jeunes : délimiter un champ de recherche », *Formation Emploi*, n°60, pp.21-36.
- VINCENS J. (1999), « Sens et rôles de l'expérience professionnelle », in BEDUWE *et al.*, *L'expérience Professionnelle des Débutants*, *Cahier du LIRHE* n°5, pp.17-34.
- WERQUIN P. (1996), « Les dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes, différer l'âge d'accès à l'emploi », *Céreq-Bref*, n°119.
- WERQUIN P. (1997), « 1986-1996, dix ans d'intervention publique sur le marché du travail des jeunes », *Economie et Statistique*, n°304-305, pp.121-136.
- WERQUIN P. (1998), « La politique d'aide à l'emploi change, les caractéristiques du marché du travail des jeunes demeurent », *Céreq-Bref*, n°147.
- WOLBERS M. (2003), « Learning and working : doubles statuses in youth transition », in Muller W. et Gangl M. (eds), *Transitions from Education to Work in Europe*, Oxford University Press, pp.131-155.
- ZILBERMAN S. (1990), « Les trois premières années de vie active d'une cohorte de jeunes sortis en 1986 de l'enseignement secondaire », *Document de Travail du Céreq*, n°55.